

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

par

EDOUART CLUNET

ANDRÉ-PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dijon

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

- M. ANCEL**, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
R. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MIHURA, Président honoraire à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire de la Rédaction

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

P A R I S (VI^e)

Chronique de jurisprudence indienne, par Alan GLEDHILL 1079

Acte de gouvernement (1085). — Arbitrage, sentence étrangère, *exequatur* (1101). — Conflits de juridictions, compétence, transaction à l'étranger, validité, appréciation du juge indien (1095); défendeur étranger, divorce (1093); défendeur étranger, domicile à l'étranger (1095). — Contrat, loi applicable (1091). — Etat (V. Souveraineté); (V. Succession d'Etats). — Etrangers (Condition des), trust institué par un Etat étranger (1091). — Jugements étrangers, effets en Inde, nouvelle action pour la même cause (1091); exécution sur des biens immobiliers en Inde (1101); *exequatur*, jugement sur requête (1009); *exequatur*, jugements pakistanais (1097); tribunal étranger incompétent, Etat indépendant (1095); tribunal étranger incompétent, immeuble, refus d'exécution (1099); unification de l'Inde, effets dans un Etat des jugements rendus dans un autre (1097). — Nationalité, détermination, certificat, occupation du territoire, effets (1085); domicile, effets (1091); enfants mineurs d'émigrés au Pakistan (1089); perte, conditions (1087); perte, conditions, acquisition volontaire d'une nationalité étrangère (1089); perte, délivrance d'un passeport étranger (1087); perte, émigration au Pakistan, effets (1089); réclamation, autorité compétente (1085). — Souveraineté, indépendance de l'Inde, cession antérieure de territoire au Dominion indien, effets (1079); indépendance de l'Inde, effet sur les lois impériales (1079). — Succession d'Etat, fusion de territoires (1081); (1083); fusion de territoires, dettes de l'Etat annexé envers un particulier (1083); fusion de territoires, incidence sur les droits privés (1083); traités d'annexion, nature (1081). — Vente, — d'immeubles, loi applicable (1093).

Chronique de jurisprudence pakistanaise, par Alan GLEDHILL 1103

Domicile, détermination (1103); (1105). — Jugements étrangers, *exequatur*, ordre public (1107); *exequatur*, tribunal étranger incompétent (1105). — Succession d'Etats, indépendance du Pakistan, fonctionnaire indien intégré dans l'administration pakistanaise (1103).

Documents

RELATIONS DE LA FRANCE ET DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ACCÉDANT A L'INDÉPENDANCE :

Accords particuliers entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République malgache, signés à Paris le 2 avril 1960 (D. n. 60-627, 30 juin 1960 : J. O. 2 juill. 1960) :

Accord particulier portant transfert à la République malgache des compétences de la Communauté instituées par l'article 78 de la Constitution du 4 octobre 1958 1108

Accord relatif aux dispositions transitoires en matière de justice .. 1108

Accords particuliers entre la République française et la République malgache, signés à Tananarive le 27 juin 1960 (D. n. 60-692, 19 juill. 1960 : J. O. 20 juill. 1960) :

Accord particulier sur la participation à la Communauté 1110

Accord de coopération en matière de politique étrangère 1110

Accord de coopération en matière monétaire, économique et financière. 1112

Echange de lettres relatives à l'association de la République malgache à la Communauté économique européenne 1118

Accord de coopération en matière de justice 1118

Annexe I concernant l'entraide judiciaire 1120

Annexe II concernant l'*exequatur* 1126

Annexe III concernant l'extradition simplifiée 1128

Convention d'établissement 1136

Accord sur l'état des personnes originaires de l'île Sainte-Marie 1138

SOMMAIRE

1960 (87^e année). — 4^e livraison. — Octobre, Novembre, Décembre.

Doctrines

- Le concept de réfugié en droit international, par Paul WEIS 929
- La Convention de New-York du 10 juin 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, par Jean-Denis BREDIN 1002

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par J.-B. SIALELLI et A. PONSARD 1030

Etrangers (Condition des), baux commerciaux, renouvellement, réciprocité diplomatique, Société nationale des chemins de fer belges (1030). — Jugements étrangers, *exequatur*, mariage annulé pour fraude à la loi, caractère putatif, ordre public (1038). — Mariage putatif (V. Jugements étrangers). — Ordre public (V. Jugements étrangers).

- Chronique de jurisprudence française, par J.-B. SIALELLI 1052

Arbitrage, sentence étrangère, *exequatur* par jugement étranger, *exequatur* en France (1072); (1076). — Assurance, contrat, autonomie de la volonté, dispositions impératives, application territoriale (1060). — Caution *judicatum solvi*, Andorrans (1064). — Chèque, — payable à l'étranger, Convention de Genève du 19 mars 1931, loi d'autonomie (1060); — sans provision émis en France et payable à l'étranger, poursuites correctionnelles, mauvaise foi (1060). — Conflits de juridictions, Convention franco-belge du 8 juillet 1899, ordre public, contrat de concession résilié par décision belge, action en nullité du brevet pendante en France, connexité (non), *exequatur* de la décision belge (1070); Convention franco-britannique du 18 janvier 1934, compétence de la juridiction anglaise, attribution de juridiction (1072); Convention franco-italienne du 3 juin 1930, compétence du tribunal italien, enquête, violation de l'ordre public (non) (1068); litiges entre Français et étrangers, C. civ., art. 14, compétence *ratione loci*, pluralité de défendeurs, étrangers et français, effets (1066). — Contrat de travail, autonomie de la volonté, critères (1064). — Convention de Genève du 19 mars 1931 (V. Chèque). — Convention de La Haye du 17 juillet 1905 (V. Coopération judiciaire internationale). — Convention franco-belge du 8 juillet 1899 (V. Conflits de juridictions). — Convention franco-britannique du 18 janvier 1934 (V. Conflits de juridictions); (V. Jugements étrangers). — Convention franco-italienne du 3 juin 1930 (V. Conflits de juridictions). — Coopération judiciaire internationale, transmission des actes, Convention de La Haye du 17 juillet 1905, signification par voie postale, actes en langue étrangère, droits de la défense, circonstances de fait (1068). — Divorce, époux de nationalité différente, loi applicable (1054). — Etrangers (Condition des), carte de séjour, assignation à résidence, compétence du préfet, contrôle juridictionnel (1054); résident privilégié, déchéance, commission spéciale, avis (1052). — Filiation naturelle, puissance paternelle, loi nationale de l'enfant, double nationalité, ordre public (1058). — Jugements étrangers, Convention franco-britannique du 18 janvier 1934, production du jugement étranger, légalisation, assignation contenant copie du jugement (1072); *exequatur*, compétence *ratione loci*, C. proc. civ., art. 472, § 3 (1070). — Loi d'autonomie (V. Assurance); (V. Contrat de travail); (V. Chèque). — Nationalité, — française, réintégration, Traité de Versailles, juridictions exceptionnelles, compétence exclusive (1052). — Ordre public (V. Conflits de juridictions); (V. Filiation naturelle). — Traité de Versailles (V. Nationalité).

Accords particuliers entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et les Gouvernements respectifs de la République centrafricaine, de la République du Congo, de la République du Tchad, d'autre part, signés à Paris le 12 juillet 1960 (D. n. 60-756, 29 juill. 1960 : <i>J. O.</i> 30 juill. 1960) :	
Accord particulier portant transfert des compétences de la Communauté	1140
Accord relatif aux dispositions transitoires en matière de justice ..	1140
Accord sur la participation à la Communauté	1142
Accords particuliers entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise, signés à Paris le 15 juillet 1960 (D. n. 60-757, 29 juill. 1960 : <i>J. O.</i> 30 juill. 1960) :	
Accord particulier portant transfert des compétences de la Communauté	1144
Accord contenant les dispositions transitoires en matière de justice ..	1144
Accord sur la participation à la Communauté	1146
Accords particuliers entre le Gouvernement de la République française, d'une part, et les Gouvernements respectifs de la République de Côte d'Ivoire, de la République du Dahomey, de la République du Niger, de la République de Haute-Volta, d'autre part, signés à Paris le 11 juillet 1960 (D. n. 60-758, 29 juill. 1960 : <i>J. O.</i> 30 juill. 1960) :	
Accord particulier portant transfert des compétences de la Communauté	1148
Accords entre la République française, la Fédération du Mali et la République malgache, signés le 22 juin 1960 (D. n. 60-694, 19 juill. 1960 : <i>J. O.</i> 20 juill. 1960) :	
Convention sur la conciliation et la cour d'arbitrage	1148
Accord multilatéral sur les droits fondamentaux des nationaux des Etats de la Communauté	1150
Bibliographie et Revue des revues	1154
Informations	1188
Tables générales 1960	
I. — Doctrine	1196
II. — Jurisprudence :	
A. — Table des bulletins et chroniques	1198
B. — Table chronologique	1198
C. — Table des noms des parties	1201
D. — Table analytique	1210
III. — Documents :	
A. — Table chronologique	1237
B. — Table analytique	1240
IV. — Bibliographie	1246